

L'insécurité linguistique des femmes maghrébines immigrées en région parisienne

María Ballarín Rosell¹

Recibido: 18/09/2020 / Aceptado: 22/12/2020

Résumé. L'insécurité linguistique ne concerne pas exclusivement les immigrés, mais ceux-ci sont souvent fortement touchés par ce sentiment du fait qu'ils ne maîtrisent pas la langue d'accueil et que leur langue maternelle a perdu sa valeur en tant qu'outil de communication dans la nouvelle société. Dans le présent article, nous analyserons comment ce sentiment s'articule dans le discours de 8 femmes d'origine maghrébine résidant à Paris ou dans ses alentours. Les réponses des informatrices à nos questions nous donneront une idée du degré d'insécurité qu'elles sont conscientes de ressentir, puis une analyse plus formelle de leur discours nous permettra de repérer les manifestations les moins visibles de ce sentiment.

Mots clés : insécurité linguistique, représentations, immigration, maghrébine, hypercorrection.

[es] La inseguridad lingüística de las mujeres magrebíes residentes en la región parisina

Resumen. La inseguridad lingüística no atañe exclusivamente a los inmigrantes. Sin embargo, estos se ven frecuentemente afectados por este sentimiento, ya que no dominan la lengua de acogida y su lengua materna ha perdido su valor como herramienta de comunicación en la nueva sociedad. En el presente artículo, se analizará el modo en que este sentimiento se articula en el discurso de 8 mujeres de origen magrebí que residen en París o en sus alrededores. Las respuestas de las informantes a las preguntas planteadas ofrecerán una idea aproximada del grado de inseguridad que experimentan conscientemente; después, un análisis formal del discurso permitirá reconocer las manifestaciones menos visibles de este sentimiento.

Palabras clave: inseguridad lingüística, representaciones, inmigración, magrebí, hipercorrección.

[en] Linguistic Insecurity of Maghreb Women Immigrants in the Paris region

Abstract. Linguistic insecurity is not exclusive to immigrants, but they are often strongly affected by this feeling because they do not master the host language and because their mother tongue has lost its value as a communication tool in the new society. This paper will analyze the impact of this feeling in the speech of eight Maghreb women who live in the Paris region. Their answers to our questions will give us an idea of the degree of insecurity that those women consciously feel; then, a formal discourse analysis will enable us to detect the less visible manifestations of this feeling.

Key words: linguistic insecurity, representations, immigration, Maghrebi, hypercorrection.

Sommaire. 1. Introduction. 2. L'insécurité linguistique. 3. Analyse du corpus. 3.1. Le contenu du discours : Questions et réponses. 3.2. La forme du discours : marques d'insécurité. 4. Conclusions. 5. Bibliographie.

Cómo citar: Ballarín Rosell, M. (2021). « L'insécurité linguistique des femmes maghrébines immigrées en région parisienne ». *Thélème. Revista Complutense de Estudios Franceses*. Vol. 36. Núm. 1 : 17-27.

¹ Universidad de Zaragoza, maria.ballarin@hotmail.com

1. Introduction

Le langage n'est pas seulement un instrument de communication. Il est également un symbole d'identité sociale, d'appartenance à une communauté et, en tant que tel, il est accompagné d'attitudes et de valeurs détenues par ses locuteurs, ainsi que par d'autres personnes qui ne connaissent pas ladite langue (Grosjean, 1982 : 117). Ces attitudes sont particulièrement saillantes lorsque le locuteur n'est pas directement et inéluctablement attaché à la communauté linguistique dans laquelle il se trouve, comme c'est le cas des immigrés.

Le poids de l'immigration maghrébine en France est indéniable, représentant actuellement près d'un tiers du total de la population immigrée (INSEE, 2019). Les femmes maghrébines, bien que toujours en minorité par rapport aux hommes (INSEE, 2012), représentent depuis les années 1970 un collectif migrant, au début en tant qu'« épouses venant rejoindre un “travailleur” » (Blanchard, 2018 : 95), puis suivant des parcours migratoires divers, non nécessairement déclenchés par la présence de leurs maris en terre d'accueil (*loc. cit.*). Le Maghreb n'échappe donc pas au contexte de « féminisation des mouvements migratoires » qui se développe depuis une trentaine d'années au niveau international (Roulleau-Berger, 2010 : 43) et dont nous avons décidé de faire part dans notre étude.

Cette remarquable représentativité maghrébine en France s'explique en partie par le passé colonial qui relie les deux régions ; un passé qui détermine également les rapports entre le peuple maghrébin et la langue française. Malgré les efforts de la politique linguistique maghrébine, notamment celle de l'Algérie et (dans une moindre mesure) celle du Maroc, pour expulser le français du territoire depuis l'acquisition de l'indépendance par ces pays, cette langue garde encore aujourd'hui une place importante dans le marché sociolinguistique maghrébin, notamment dans l'éducation et l'administration, étant toujours la langue de prestige socio-économique (Sayahi, 2014 : 42).

Prenant comme point de départ un corpus d'entretiens oraux, nous avons effectué une analyse des pratiques et des représentations langagières des femmes d'origine maghrébine immigrées à Paris et ses alentours. Cet article exploitera l'un des aspects principaux de l'étude : le sentiment d'insécurité linguistique. Une étude similaire, bien que suivant une approche différente à la nôtre, a été proposée par Luc Biichlé en 2011, dans laquelle il abordait ce sujet à partir d'un large corpus recueilli pour sa thèse doctorale (2007).

2. L'insécurité Linguistique

Le degré de maîtrise de la langue est l'une des cibles principales du jeu de représentations bidirectionnel qui se forge dans toute situation de migration. Le sentiment, très fréquent, de non-maîtrise de la langue d'accueil entraîne avec lui une *insécurité linguistique* difficile à surmonter ou à cacher.

Cette notion est exposée pour la première fois par Labov dans une étude variationniste menée à New York en 1966. Depuis, d'autres auteurs se sont fait l'écho de ses recherches et ont appliqué le concept d'insécurité linguistique à différentes communautés géographiques. Ainsi, Baker et Owens (1984) utilisent la méthode labovienne dans leurs recherches à Winnipeg (Canada), puis Preston (2013) à Michigan, dans le but de comparer leurs résultats à ceux obtenus par Labov.

Le domaine francophone s'est largement emparé de la question, comme le démontre le grand nombre d'ouvrages publiés portant sur l'insécurité linguistique de différentes communautés francophones : Michel Francard (1989) et André Bénit (2000) en Belgique, Aude Bretegnier (1999) à la Réunion et Marie-Louise Moreau (1994), Cécile Canut (1995), Louis-Jean Calvet (1998) et Boudart (2013) en Afrique francophone, entre autres. L'incidence de ce sentiment sur la population immigrée en France fait aussi l'objet de plusieurs recherches dont celle de Leconte (1998) sur l'immigration africaine et celles de Morsly (1998) et Biichlé (2011) sur les femmes d'origine algérienne et maghrébine respectivement.

En tant que définition du concept d'insécurité linguistique, nous prendrons celle donnée par Calvet, où il l'oppose à son antonyme complémentaire :

On parle de sécurité linguistique lorsque, pour des raisons sociales variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leur façon de parler, lorsqu'ils considèrent leur norme comme la norme. À l'inverse, il y a insécurité linguistique lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle, plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas (Calvet, 1993 : 50).

Calvet (1998) propose également une typologie de l'insécurité linguistique prenant comme facteur de différenciation les causes possibles de son apparition. Ainsi, il distingue entre trois types d'insécurité qui, loin d'être exclusifs, peuvent apparaître combinés ou mélangés chez le locuteur : l'insécurité *identitaire* (lorsque ce sont des questions relatives à l'identité culturelle qui déclenchent l'insécurité), l'insécurité *statutaire* (si celle-ci est provoquée par le statut que possède la langue parlée par la communauté en question) et l'insécurité *formelle* (qui se déclenche lorsque le locuteur perçoit un éloignement entre son propre parler et le parler reconnu comme norme légitime).

Seulement une année plus tard, Bretegnier (1999) établit sa propre classification, très similaire à celle de Calvet, et distingue entre insécurité linguistique *normative*, *identitaire* et *communautaire*. L'insécurité normative correspondant

à la formelle de Calvet, la seule innovation réside dans le dernier type, qu'elle associe au sentiment de disparition de la langue parlée.

Or, la classification qui nous intéresse dans ce travail est proposée quelques années plus tôt par Marie-Louise Moreau (1996) et renvoie non pas à la cause de l'insécurité, mais à la forme sous laquelle celle-ci se manifeste. Moreau sépare ainsi l'insécurité *dite*, qui s'apercevrait dans le contenu du discours (domaine des représentations), de l'insécurité *agie*, percevable dans la forme du discours (domaine des pratiques).

Sous ce dernier concept se trouve le soin excessif de la bonne forme, les auto-corrections, ainsi que des phénomènes langagiers tels que l'*hypercorrection*² : « restitution exagérée des formes prestigieuses » engendrée par un « mouvement tendanciel vers la norme » (Calvet, 1993 : 55). Cette définition, plus concrète que celle de Labov – « application déplacée d'une règle imparfaitement assimilée » (1976 : 193) – met en évidence le fait que ce phénomène est déclenché par un souci de prestige : une tentative d'imiter les formes prestigieuses que l'on ne possède pas naturellement. Or, la formule choisie peut être perçue comme « ridicule par ceux qui dominent la forme "légitime" » et qui vont donc juger de façon dévalorisante ceux qui tentent d'imiter une prononciation valorisée » (Calvet, 1993 : 56).

Plusieurs chercheurs attribuent cette recherche de la forme prestigieuse aux femmes davantage qu'aux hommes. Le premier à le faire a été Labov (1972), qui affirme que les femmes seraient plus sensibles aux formes prestigieuses de la langue et qu'elles suivraient plus souvent la norme standard dans le but de compenser leur insécurité sociale. Dans une publication ultérieure, il leur attribue aussi une « hypercorrection plus forte » (1976 : 210). Bourdieu soutient cette théorie en affirmant qu'elles sont « plus promptes à adopter la langue légitime (ou la prononciation légitime) » et qu'elles sont « vouées à la docilité à l'égard des usages dominants » (1982 : 35)³. Les études sociolinguistiques effectuées spécifiquement sur des communautés arabophones mènent à des conclusions similaires, comme le signale, parmi d'autres chercheurs, Ángeles Vicente (2009 : 14). La quête de la forme prestigieuse propre aux femmes maghrébines s'observe d'après Vicente aussi bien dans leur préférence pour la variété vernaculaire la plus prestigieuse que dans leur attachement à des langues de prestige international telles que le français ou l'anglais (*ibid.* : 22)⁴.

Chez les femmes maghrébines installées en France, l'insécurité linguistique qu'elles manifestent naît parfois de leurs propres échanges en langue d'accueil à la maison. Khellil assure à cet égard qu'elles sont souvent « gentiment taquinées [par leurs enfants] à cause de leur accent et de certaines de leurs expressions [en français] » (1991 : 103)⁵. Ce type d'attitudes renforcerait la perception de non-maîtrise de la langue et les sentiments négatifs tels que la peur et la honte au moment de mettre en œuvre leurs compétences dans cette langue, considérée toujours comme externe et étrange.

3. Méthodologie

Notre corpus se constitue de huit entretiens individuels d'environ 35 minutes enregistrés au magnétophone (au total environ 275 minutes d'enregistrement), réalisés entre février et mars 2020.

Les critères que nous avons suivis pour la sélection de nos informatrices sont les suivants :

- Sexe : féminin
- Origine : nées au Maghreb et immigrées en France à l'âge adulte
- Langue première : arabe
- Âge : adulte
- Lieu de résidence : Paris et ses alentours
- Temps passé en France : plus de 5 ans
- Niveau de français : suffisant pour répondre à nos questions

Suivant ces constants, nous avons essayé de constituer un corpus le plus varié possible quant à l'âge et au pays d'origine, ainsi qu'au niveau d'études, tout en cherchant à obtenir un nombre plus ou moins équilibré d'informatrices avec des études universitaires et sans études universitaires.

Le nombre réduit d'informatrices retenu dans notre étude rend possible une petite introduction de leurs profils socioprofessionnels qui permettra d'établir des rapports entre leurs témoignages et leur situation sociale. Nous présenterons ainsi ci-dessous un tableau-résumé des profils de nos informatrices :

² Aussi appelée *ultracorrección*.

³ Nous ne pouvons pas certifier la validité de ces théories (actuellement), le concept de « docilité » exprimé par Bourdieu étant certainement problématique dans la société en ce début du XXI^e siècle.

⁴ Vicente précise que ces préférences s'observent chez un profil déterminé de femmes généralement jeunes, éduquées et provenant d'un milieu urbain (2009 : 22).

⁵ Voir à titre d'exemple le témoignage de l'informatrice n° 19ex dans Biichlé (2011 : 18).

	Âge	Pays d'origine	Niveau d'études	Date d'arrivée	Profession
N° 1	39	Algérie	Universitaire	2005	Doctorante
N° 2	37	Libye	Universitaire	2008	Enseignante de FLI
N° 3	30	Algérie	Universitaire	2011	Cheffe de projet
N° 4	57	Tunisie	Non universitaire	1987	Femme de ménage
N° 5	37	Maroc	Sans études	2002	Femme de ménage
N° 6	~30	Libye	Universitaire	2013	Esthéticienne
N° 7	50	Maroc	Non universitaire	1990	Agente administrative
N° 8	50	Algérie	Universitaire	1994	Professeure de secondaire

Toutes nos informatrices sont donc nées dans un pays du Maghreb et ont immigré en France à l'âge adulte, ayant passé en France plus de 5 ans au moment de l'entretien. Leur langue première est l'arabe vernaculaire, sauf pour l'informatrice n° 3, qui a également le kabyle (variété berbère) pour langue première, et la n° 8, dont la mère était Pied-Noire et a toujours communiqué avec elle en français. La relation de la n° 3 avec le français est elle aussi particulière, car ce n'est pas sa langue maternelle, mais une partie de sa famille a toujours habité en France et elle s'y rendait souvent en vacances et communiquait avec sa famille en français dès le plus jeune âge. Son français demeure donc très perfectionné. En effet, il n'y a pas ou presque pas de différence entre son niveau de français et celui d'un locuteur natif. Le reste des informatrices ont appris le français en tant que langue étrangère, que ce soit pendant leur scolarisation dans leur pays d'origine (n° 1, 2, 4, 6 et 7) ou déjà en France par immersion (n° 5).

Les entretiens se sont pour la plupart déroulés dans des endroits publics (sur le lieu de travail de l'informatrice ou dans un café), à l'exception des entretiens avec les informatrices n° 8 et 9, qui ont eu lieu dans son domicile et par téléphone respectivement. Toutes ont été informées que l'entretien serait ultérieurement utilisé pour analyser leur usage du français et le rapport de celui-ci avec leur expérience migratoire.

Les entretiens ont été conduits de manière semi-directive à partir d'un guide d'entretien rédigé à cet effet. Pour l'élaboration de ce guide, nous nous sommes inspirée d'autres travaux de même nature, notamment de la thèse doctorale de Luc Biichlé (2007). Les questions portaient aussi bien sur des faits relativement objectifs, tels que leurs habitudes d'utilisation du français et de l'arabe, que sur des questions plus subjectives et intimes : leur sentiment identitaire, leur perception de leur français (compétences, accent, etc.), les réactions des autres à leur manière de parler et leur sentiment à l'égard de la langue française. Leur insécurité linguistique *dite* était particulièrement ciblée dans quatre questions, qui seront présentées dans le chapitre suivant. Or, les manifestations d'insécurité *agie* pouvaient être présentes tout au long de l'entretien, c'est pourquoi nous avons extrait, pour la deuxième partie de l'analyse du corpus, des témoignages produits en réponse à d'autres questions, ainsi que des extraits de récits surgis spontanément dans la conversation.

Une fois les entretiens terminés, nous avons procédé à leur transcription, puis à leur analyse de façon inductive. D'une part, nous avons mené un travail de repérage des manifestations d'insécurité aussi bien dans le contenu que dans la forme de leurs discours ; d'autre part, nous avons évalué quantitativement ces manifestations afin de pouvoir établir un classement des informatrices en fonction de leur degré d'insécurité. Ce classement a enfin été mis en parallèle avec d'autres classements que nous avons établis en fonction de leur niveau d'études, âge et niveau de français, afin d'étudier les potentielles correspondances entre ces aspects et leur degré d'insécurité.

4. Analyse du corpus

La notion d'insécurité linguistique a été largement exploitée dans notre étude, celle-ci étant abordée dans deux perspectives différentes (correspondant aux types d'insécurité identifiées par Moreau) : l'une plus conceptuelle, partant du contenu des réponses de nos informatrices aux questions posées ; l'autre plus formelle, à travers le repérage de marques d'insécurité dans leurs discours. Ceci constitue la différence principale avec l'étude de Biichlé évoquée précédemment, qui ne tient pas compte de la nature des manifestations de ce sentiment dans le discours de ses informatrices. Un autre aspect omis dans son étude est le phénomène de l'hypercorrection dont il affirme ne pas avoir détecté les traces.

L'objectif de l'analyse du corpus sera donc celui de repérer, observer et analyser les manifestations d'insécurité linguistique dans le discours de nos informatrices dans le but de contribuer aux recherches sur l'impact de ce sentiment sur les femmes immigrées.

4.1. Le contenu du discours : questions et réponses

Quatre questions ont été posées à nos informatrices afin de les faire réfléchir sur leur degré de maîtrise du français (comparé à l'arabe) et le sentiment de sécurité ou d'insécurité qu'elles éprouvent au moment de parler ces langues.

Les réponses à ces questions vont être commentées ci-dessous, alternant la transcription directe avec le discours rapporté.

Or, il faut préciser que des manifestations explicites d'insécurité ont été repérées également en dehors des entretiens, avant ou après l'enregistrement. C'est le cas de l'informatrice n° 4, qui a assuré avant l'entretien avoir besoin de la présence d'une collègue (elle aussi d'origine maghrébine mais née en France) pour l'aider au cas où elle ne comprendrait pas une des questions et, à la fin de l'entretien, elle nous a suggéré le contact d'une amie en insinuant qu'elle devrait être plus utile pour notre étude en raison de son niveau plus élevé de français⁶.

La n° 2, à son tour, nous a demandé si l'entretien allait avoir lieu en français et, lorsque nous avons répondu affirmativement, elle a exprimé son désir (et son souci) de parler correctement.

Question n° 1 - Êtes-vous sûre de vous lorsque vous parlez en français ? Et lorsque vous parlez une autre langue ?

Seule l'informatrice n° 6 a répondu négativement à cette question⁷ (en ce qui concerne le français) : « non, pas encore, toujours je me sens que j'ai besoin, j'ai besoin, tout le temps j'ai besoin de XXX vocabulaire, vous (i) imaginez pas combien livres chez moi, combien-j'ai-de livres chez moi ».

Les informatrices n° 3, 5, 7 et 8 ont répondu affirmativement. Ces trois dernières ont affirmé se sentir aussi sûres en français qu'en arabe, même si la n° 8 a précisé que cela dépend du sujet : « il y a des sujets où je vais plus comprendre en français et d'autres où je vais plus comprendre en arabe parce que je les connais plus en arabe ». La n° 3 a cependant assuré qu'elle se sent plus sûre en français que dans n'importe quelle autre langue, ayant perdu sa fluidité en arabe et berbère, ses deux langues premières.

L'informatrice n° 5 n'a pas fait de comparaison entre ses langues, mais elle a insisté à plusieurs reprises sur le fait qu'elle « [se] débrouille très bien » à l'oral et qu'elle accepte son illettrisme même avec fierté, car celui-ci ne lui pose pas de problème dans sa vie courante : « maintenant je me gêne plus hein, je sais pas lire, oui, ça change pas que... que je travaille très bien [...] Ça m'empêche pas d'avancer, ça m'empêche pas d'y aller prendre le métro toute seule... ».

Des réponses moins catégoriques ont été données par les informatrices n° 1 et 2 : la première a affirmé ne « pas toujours » se sentir sûre d'elle-même en parlant français (contrairement à l'arabe, où elle se sent complètement à l'aise) et la deuxième a estimé se sentir sûre « à 90 % des situations ».

Apparemment, cette question n'a pas été comprise par l'informatrice n° 4, qui ne nous a pas donné une réponse concluante.

Question n° 2 - Considérez-vous que vous commettiez des erreurs quand vous parlez français ? Si oui, croyez-vous que cela a une influence sur la réaction des autres ?

Toutes les informatrices qui ont appris le français comme une langue étrangère ont reconnu commettre des erreurs en parlant cette langue. Dans le cas des informatrices n° 3 et 8, la question n'était pas pertinente car elles ont un niveau natif de français. Nous avons toutefois posé la question à cette dernière, qui nous a confirmé qu'elle ne commet de fautes qu'à l'écrit et cela au même titre que les Français nés en France.

Deux informatrices ont affirmé que la fréquence de leurs erreurs relève de la situation et de leur état d'esprit :

ça dépend la situation, par exemple moi pendant le domaine esthétique, parce que j'ai bien, parce que j'ai étudié bien bien bien que je trouve que je suis plus à l'aise à mon domaine, et à mon travail, je parle très bien, j'explique très bien XXX mais quelquefois non... avec normalement, par exemple, là avec vous aujourd'hui je me sens paniquée, j'oublie les mots, je pense beaucoup avant de te dire qu'est-ce que je veux dire en fait (Informatrice n° 6).

oui, oui, ça arrive, par exemple quand je suis énervée ou par exemple je suis stressée et tout ça, je réfléchis pas, alors ça vient, ça sort hein, direct, n'importe comment (Informatrice n° 7).

Le sentiment d'insécurité semble plus saillant dans le premier cas, car elle associe la fréquence de ses erreurs à un sentiment de non-maîtrise de la situation (lorsqu'elle n'est pas dans *son domaine* et par conséquent n'est pas *en sécurité*). Dans le cas de la n° 7, il s'agit plutôt d'une absence de réflexion déclenchée par certaines émotions incontrôlables.

Cette dernière a d'ailleurs insisté sur le fait qu'il est naturel de commettre des erreurs, même pour les personnes natives : « même les vrais Français ils font d'erreurs hein, tout le monde fait d'erreurs hein [...] même en arabe je fais d'erreurs, mais je pense que c'est humain et on apprend avec nos erreurs, voilà ».

L'informatrice n° 1, en revanche, semble considérer qu'elle ne commet pas d'erreurs dans sa première langue : « je fais des erreurs [en français], ça c'est sûr. Euh... Mon français, c'est, bah... *il ne sera jamais parfait comme mon arabe* hein ».

Par rapport à la deuxième partie de la question, aucune informatrice n'a affirmé en première instance avoir perçu une réaction quelconque à ses erreurs. D'ailleurs, la n° 7 a insisté sur l'absence de réaction négative chez autrui :

[...] j'ai eu toujours des gens qui m'aident, j'ai eu toujours les gens... même par exemple que je dis quelque chose avec un accent ou je le dis pas bien, qu'ils me le corrigent et me dit ah ! il faut pas le prendre mal hein,

⁶ Force est de signaler que cette amie est notre informatrice n° 5, qui ne parle en aucun cas un français plus correct que la n° 4, bien au contraire.

⁷ Il s'agit en effet de l'informatrice avec un niveau plus bas de français.

il faut pas le prendre mal mais on dit comme ça. S'il me l'a dit c'est pour m'aider, c'est pas pour se moquer de moi [...] J'ai jamais rencontré quelqu'un par exemple qui me rabaisse ou qui dit oui, parce que t'es arabe ou t'es marocaine... non. Ou du racisme, ou de la discrimination... tout ça, j'ai jamais eu ça, jamais de ma vie⁸.

Or, dans certains cas où nous avons mené une enquête plus approfondie, nos informatrices ont reconnu que le personnel administratif français réagit souvent d'une manière peu compréhensive lorsqu'il est confronté à un étranger avec une faible maîtrise de la langue : « surtout dans les administrations [...] il faut parler comme les Français, comme ça, pour faciliter la communication » (informatrice n° 2). Dans le cas de l'informatrice n° 5, elle raconte, pour répondre à notre question, qu'une fois un agent de l'administration a refusé de l'aider à remplir des documents, alors qu'elle lui avait expliqué qu'elle était illettrée, ce qui ne constitue pas en soi une réaction à ses erreurs en français, mais plutôt à son illettrisme.

En tout cas, nous n'avons pas perçu de manifestation évidente d'insécurité dans la perception que nos informatrices ont des réactions d'autrui à leurs erreurs, soit parce qu'elles ne l'éprouvent pas ou parce qu'elles s'efforcent de la cacher.

Question n° 3 - *Considérez-vous que vous ayez un accent particulier quand vous parlez français ? Si oui, est-ce que cela vous dérange ?*

La perception de l'accent chez nos informatrices est presque toujours conditionnée par la perception des autres, c'est-à-dire au lieu de répondre si elles perçoivent leur propre accent ou non, elles ont raconté en premier lieu ce que les autres personnes leur disent à ce propos. Ceci pourrait constituer une preuve de l'insécurité sociale que Labov attribuait aux femmes davantage qu'aux hommes et qu'il considère être à l'origine de leur plus forte insécurité linguistique.

L'informatrice n° 8 a raconté que toutes les communautés auxquelles elle appartient considèrent qu'elle a leur accent (les Pieds-Noirs affirment qu'elle a un accent pied-noir, les Algériens qu'elle a un accent algérien et les Français qu'elle a un accent parisien), alors qu'elle-même ne reconnaît aucun accent chez elle : « pour moi j'ai pas d'accent [...] Ça ne me rappelle ni la France ni l'Algérie ». L'informatrice n° 3 a aussi affirmé qu'il est impossible de deviner ses origines par son accent : « je l'entends pas moi-même, mais de manière générale, quand les gens me rencontrent, on devine jamais que je suis maghrébine, c'est souvent italienne qui revient ». La troisième informatrice qui ne considère pas avoir un accent particulier en parlant français est la n° 7 : « par exemple si je parle français et je... et je... j'imagine quelque chose en arabe, ça peut que ça sort, un mot avec un accent, je vais pas dire que non, ça sort pas, mais règle générale non ».

L'informatrice n° 2 ne nous a pas laissé connaître sa propre perception de son accent, car elle s'est limitée à nous raconter celle des autres : « je connais des Français qui m'ont dit ça, qui m'ont dit, donc, vous n'avez pas d'accent. Par contre, j'ai une amie algérienne qui m'a dit : ah, non, vous avez un accent maghrébin ».

Les quatre informatrices restantes ont toutes affirmé avoir un accent et que cela les affecte différemment. Pour les n° 4 et 5, le fait d'avoir un accent ne les dérange nullement (d'après leurs réponses⁹) ; l'informatrice n° 1 le trouve parfois gênant et la n° 6 présente un discours assez particulier là-dessus :

oui, j'ai un accent très joli ! [rires] Non... oui j'ai un accent parce que tout le monde me dit oui... gardez-le... l'accent est très bien, très belle... mais avant j'aime pas mon accent, j'ai dit je parle c'est quoi cet accent ? quand j'ai entendu je fais comme vous [elle montre du doigt le magnétophone], j'ai enregistré moi-même pour entendre mon comment je prononce les mots en fait, j'aime pas du tout ma voix je... je comprends rien. Mais après, mes amis, mes clientes me dit non vous avez un joli accent, gardez-la...

Apparemment, les réactions toujours positives à l'égard de son accent l'ont conduite à changer ou du moins à assouplir ses attitudes négatives envers celui-ci et à apaiser son sentiment d'insécurité. Or, elle n'occulte pas qu'elle souhaiterait se débarrasser de cet accent *étranger* : « j'aimerais bien parler français, français, avoir un accent française hein, tout le monde cherche ça en fait ».

D'autre part, ce discours positif sur la réaction des autres à sa manière de parler contredit largement ce qu'elle nous a raconté à un autre moment de l'entretien :

[...] mais quelquefois, j'ai remarqué mais pas vraiment pas les Français hein, les Français toujours m'aident pour prononcer bien, m'aident pour les mots... mais je travaille avec des filles, vraiment elles se moquent de ma façon de parler par rapport à mon accent [...] surtout les jeunes ad-, les jeunes filles qui ont 24 ans... 25 ans... vraiment elles sont très, très méchantes [...] Elles se moquent, elles dit les choses, elles croient que je comprends pas la loi française, elles profitent en fait à ma gentillesse en plus euh... elles croient qu'on est étrangers comme un esclave en fait [...] Elles pensent que je parle mal français, que que je suis bête [...] et que

⁸ Il faut noter l'association immédiate qu'elle fait entre notre question sur les *réactions des autres* et des attitudes négatives telles que la moquerie, le rabaissement, le racisme ou la discrimination.

⁹ Petitjean rappelle que l'on peut « se questionner quant à l'incohérence des différentes composantes représentationnelles véhiculées dans le discours de l'informateur » (2008 : 45). Lorsqu'un informateur affirme ne pas avoir honte de son accent, nous pouvons dans certains cas déduire qu'il a « honte de pouvoir laisser penser qu'il a honte de son accent », afin de « ne pas être accusé de renier ce qu'il pense être une composante de sa culture » (*ibid.* : 46).

j'ai besoin de travailler pour gagner ma vie... elles croient que je perds mon travail je vais mourir, mais elles comprennent rien en fait.

Prenant en considération cette information, l'on pourrait mettre en question la sûreté qu'elle a affirmé ressentir lorsqu'elle s'exprime au travail, dans « son domaine ». Or, il s'agit de notre appréciation personnelle, car il se peut qu'elle fasse fi des réactions de ses collègues et que celles-ci ne l'empêchent pas de se sentir « à l'aise », comme elle-même l'avait exprimé auparavant.

À l'exception de ce vif témoignage de la n° 6, aucune de nos informatrices n'a raconté des situations similaires où elles aient senti du mépris ou une réaction quelconque à l'endroit de leur accent.

Question n° 4 - Avez-vous déjà eu honte de votre manière de parler français ?

Parmi les cinq informatrices avec qui nous avons pu aborder ce sujet¹⁰, quatre ont affirmé avoir éprouvé de la honte à l'égard de leur français. La n° 1 a simplement avoué s'être sentie gênée à certains moments, mais elle n'a pas précisé si cela lui arrivait encore actuellement. La n° 7 raconte comment elle se sentait au début de son séjour en France, lorsque son insécurité à l'égard de son français était manifeste :

si, au début, carrément, parce que j'ai peur en fait de la réaction des gens, par exemple quand tu parles avec un accent ou quand tu dis un mot que c'est pas bon et tout ça, que la personne elle te regarde et tout ça, si, j'avais peur.

L'informatrice n° 2 a affirmé se retrouver encore aujourd'hui dans ce type de situations : « oui, ça m'arrive jusqu'à maintenant, ça m'arrive souvent, hein... Quelquefois je trouve pas le mot et j'ai la voix qui... qui... qui, qui tremble, qui se tremble ».

La n° 5 est revenue au sujet de la honte à plusieurs reprises au long de l'entretien, mais toujours par rapport à son illettrisme, ce qui nous a empêché de conclure si elle éprouve aussi ce sentiment lorsqu'elle communique à l'oral en français.

Paradoxalement, l'informatrice n° 6, qui avait largement démontré son insécurité et son insatisfaction par rapport à son niveau de français, a été la seule à répondre négativement à cette question avec un « non, jamais » catégorique.

4.2. La forme du discours : marques d'insécurité

Alors que certaines de nos informatrices présentent un discours assez opaque qui rend impossible la déduction de leur degré de confiance et de sécurité, d'autres nous offrent involontairement un discours imprégné de marques d'insécurité linguistique qui, parfois, contredit leurs réponses aux questions présentées dans le chapitre précédent.

Les discours de nos deux informatrices libyennes sont ceux qui manifestent une plus forte insécurité. La n° 2 a hésité et s'est auto-corrigée à maintes reprises, démontrant un souci de correction dont elle nous avait déjà fait part. Nous allons citer puis analyser brièvement quatre de ces auto-corrrections :

1. « ils m'ont dit à la lettre : on doit pas vous... [elle hésite pendant quelques secondes] vous lâcher, d'accord ? vous lâcher ou bien vous relâcher ? [rires] C'est ça le problème de l- oui, c'est ça la difficulté ici ».
2. « j'ai la voix qui... qui... qui tremble, qui se tremble ».
3. « je te remercie beaucoup, donc, d'abord... [elle hésite pendant quelques secondes] d'avoir la confiance [pause] en moi, et donc... de me faire la confiance, en fait, regardez l'autocorrection hein ».
4. « je te souhaite une bonne continuation dans ta recherche... dans tes recherches, en fait ».

Dans les cas 1 et 2, il s'agit d'hypercorrections qui démontrent, comme nous l'avons déjà expliqué ci-dessus, qu'elle essaie de placer correctement et naturellement ses mots, mais fini par se confondre, alors que la formulation initiale était tout à fait correcte dans les deux cas¹¹.

Dans le troisième cas, elle est consciente de son erreur et essaie de se corriger, mais la forme finale n'est pas non plus conforme à la norme.

La dernière auto-correction citée s'assimile à l'hypercorrection dans le sens où notre informatrice croit s'adapter à la norme la plus correcte en se corrigeant, mais il ne s'agit pas du même processus, car la deuxième forme est en effet correcte. Or, elle fait preuve à nouveau de ce souci excessif de correction.

Il est également intéressant d'observer le recours au discours métalinguistique dans les cas 1 et 3. Dans le premier, elle paraît se sentir embarrassée par son erreur et tente de la justifier en généralisant : l'erreur commise relèverait plutôt d'un problème ou d'une difficulté propre au français. Dans le troisième, elle agit directement en tant qu'enquêtrice en

¹⁰ Tenant compte de leur niveau de maîtrise du français, les informatrices n° 3 et 8 n'ont pas été interrogées à ce propos afin de ne pas les incommoder avec une question qui leur semblerait absurde. D'autre part, nous avons considéré que l'informatrice n° 4 n'était pas suffisamment à l'aise durant l'entretien pour lui poser une telle question.

¹¹ Les deux incorrections relèvent par ailleurs d'une interférence de l'arabe. Dans le premier exemple, l'interférence a pour origine l'existence d'un seul terme en arabe qui équivaut aux deux termes français (« lâcher » et « relâcher »). Dans le deuxième cas, il s'agit d'une confusion provoquée par l'absence de forme pronominale en arabe.

repérant et en verbalisant son autocorrection, sachant probablement que nous allons procéder à l'analyse linguistique de son discours¹².

Nous pouvons conclure que cette informatrice, du fait qu'elle est professeure de français et qu'elle affirme se sentir française, ressent un besoin spécial de parler la langue correctement, notamment devant une potentielle juge qui est, dans ce cas, son enquêtrice. Ce besoin, conjugué à une maîtrise imparfaite de la langue, provoque un fort sentiment d'insécurité chez elle qu'elle s'efforce de cacher lorsqu'elle rit de ses propres hésitations (revoir le cas d'auto-correction n° 1 ci-dessus) ou lorsqu'elle affirme se sentir sûre d'elle-même dans 90 % des situations.

L'informatrice n° 6, en revanche, n'essaie à aucun moment d'occulter son insatisfaction générale de son niveau de français et la forte insécurité que provoque l'entretien chez elle, comme nous avons pu le remarquer dans ses réponses. Dans son discours, les hésitations sont également présentes, mais avec une moindre fréquence que chez la n° 2, car elle réfléchit moins avant de parler ; elle est consciente de son niveau et ne cherche pas à cacher ses erreurs. Or, nous avons pu repérer ces trois cas d'auto-correction où elle fait l'effort de produire des énoncés justes, même si elle n'y arrive pas toujours :

5. « vous (i)maginez pas combien livres chez moi, combien-j'ai-de livres chez moi ».
6. « avant je lis beaucoup, j'ai lu beaucoup » (le temps le plus correct aurait été l'imparfait).
7. « comme les cheveux... les chevaux » (cherchant le pluriel de cheval).

Le dernier signe d'insécurité que nous avons pu repérer est l'esquive des constructions conditionnelles. Consciente de la difficulté de leur emploi, elle les évite à tout prix et fini par construire des phrases agrammaticales telles que celle-ci : « elles croient que je perds mon travail je vais mourir ».

Enfin, elle n'hésite pas à nous faire part de ses difficultés de prononciation en ayant recours au discours métalinguistique et à un processus de généralisation qui lui permet de s'inclure dans un collectif (« on », « notre ») qui lui sert d'écu face à sa propre difficulté¹³ :

[...] la difficulté c'est quand on parle en fait, on prononce quelques mots très mal parce que... parce que par exemple pour moi c'est le p et le b, parce que ça n'existe pas dans notre langue et aussi les voyelles [elle essaie de produire sans succès plusieurs voyelles nasales], ça j'arrive pas.

Ces deux informatrices ont également une prononciation qui pourrait être considérée comme *hypercorrecte* de certains mots (*explique* [ekseplik], *exemple* [ekkezâpl], *expressions* [eksepresjõ]), comme conséquence d'une interférence de l'arabe. Les voyelles brèves disparaissent en arabe maghrébin lorsqu'elles ne sont pas « indispensables à l'articulation des groupes de consonnes formant syllabe » (Marçais : 1977 : 12), c'est pourquoi elles tendent à disparaître en syllabe ouverte. Dans ces mots, nos informatrices *recupèrent* une voyelle [e] intermédiaire (entre deux consonnes) qu'elles pensent avoir éliminée par influence de l'arabe maghrébin, provoquant ainsi une prononciation hypercorrecte.

Le discours de l'informatrice n° 1 présente aussi des signes d'insécurité, mais ceux-ci sont nettement moins fréquents et évidents. Il semble y avoir d'ailleurs un décalage entre sa propre perception et le degré d'insécurité que nous avons pu observer dans son discours. Alors que, comme nous l'avons vu précédemment, elle a affirmé ne pas toujours se sentir sûre d'elle-même en parlant français, elle a reconnu commettre souvent des erreurs et avoir un accent qui la gêne à certains moments et a avoué avoir éprouvé de la honte de sa manière de parler français ; elle présente peu de signes formels d'insécurité dans son discours. Elle hésite rarement, ne s'auto-corrige pas souvent et se montre très à l'aise tout au long de l'entretien. Nous avons pourtant repéré trois situations où elle a manifesté une certaine insécurité :

8. « toute ma famille [elle hésite] sont [sa voix tremble pendant qu'elle prononce le mot] en Algérie ».
9. « je pense que là mon problème quoi, là où réside mon problème ».
10. « je pense que je vais pas y arrêter [d'étudier] ».

Dans le premier cas, elle ne paraît pas convaincue de son choix, mais elle ne s'auto-corrige pas (peut-être parce qu'elle n'est pas sûre de la forme correcte ou parce qu'elle ne considère pas si important de le dire correctement). Dans le deuxième cas, elle se reprend en essayant de corriger la structure de sa phrase, mais elle n'y arrive pas complètement, car il manque dans les deux structures la mise en relief avec *c'est*. La troisième phrase pourrait être considérée comme de l'hypercorrection : elle est consciente de la difficulté des arabophones à utiliser le pronom complément *y* et essaie tant bien que mal de l'introduire dans son discours pour démontrer ses compétences, mais elle le fait incorrectement.

L'informatrice n° 7, bien qu'ayant une bonne maîtrise du français du fait qu'elle a habité en France pendant longtemps, commet toujours des erreurs grammaticales, de style et de prononciation, mais ne paraît pas en être aussi

¹² Cette attitude est compréhensible chez cette informatrice car elle-même a réalisé des recherches avec des corpus oraux.

¹³ Voir le concept de « modulation discursive » dans Petitjean (2008 : 40).

consciente que d'autres informatrices, car elle affirme, comme nous l'avons déjà vu, ne commettre des erreurs que dans des situations de stress ou d'énerverment, mais elle les a également commises lors de notre entretien alors qu'elle ne semblait éprouver aucun de ces sentiments. Sa sécurité provient alors plutôt du fait qu'elle est très satisfaite du niveau de langue qu'elle a réussi à acquérir et de la conviction que commettre des erreurs est naturel (aussi dans la L1, comme elle nous l'avait indiqué).

Par conséquent, elle n'hésite jamais avant de dire un mot et elle ne se reprend qu'à deux reprises :

11. « je peux passer un message par exemple en français mieux que en ([œ]) arabe, mieux que en ([ã]) arabe, pardon ». (Elle se reprend sur la prononciation de la voyelle nasale).
12. « si j'avais le choix à l'époque, je choisissais choi-si-raït les études »¹⁴.

Ni l'erreur de prononciation ni la confusion dans le choix des temps verbaux ne paraissent la perturber ; elle ne semble en aucun cas gênée de devoir s'auto-corriger. Or, tout comme l'informatrice n° 6, elle semble vouloir justifier ses difficultés avec le genre de l'article en ayant recours à la première personne du pluriel qui l'englobe dans une communauté linguistique :

[...] parce que nous on a toujours un problème avec UN, UNE, des fois par exemple dire euh... un balance une balance, donc... une porte ou la porte ou le porte, donc on a eu toujours ce problème avec ça, entre l'arabe et le français.

La sécurité dont l'informatrice n° 5 a voulu nous faire part s'est confirmée avec l'analyse de son discours. Elle ne présente pas de marques d'hésitation et seulement deux cas possibles d'hypercorrection peuvent être observés :

13. « j'en avais, j'avais 19 ans »
14. « j'en avais déjà ma fille »

La difficulté des arabophones à employer le pronom *y* est éprouvée aussi devant le pronom *en* ; l'informatrice n° 5 en est consciente, mais, au lieu d'éviter l'emploi du pronom, elle en abuse inconsciemment, peut-être pour essayer de démontrer sa maîtrise de l'oral et ainsi compenser sa méconnaissance de l'écrit.

Les hésitations et les auto-corrrections étaient également absentes dans le discours de l'informatrice n° 4, même si elle nous avait fait part de son insécurité avant l'entretien et durant celui-ci, cherchant toujours l'appui de sa collègue présente lors de l'entretien.

Enfin, les informatrices n° 3 et 8 n'ont pas manifesté d'insécurité que nous aurions pu percevoir et n'ont d'ailleurs commis aucune erreur de français. C'est donc probablement leur maîtrise de la langue qui les rend sûres d'elles-mêmes et qui élimine toute trace d'hésitation dans leurs discours.

5. Conclusions

L'abondance de marques d'insécurité repérées dans les discours de nos informatrices est remarquable. Le contenu de leurs témoignages n'est pas non plus exempt de manifestations de ce sentiment. Lorsqu'elles ont été interrogées sur leur perception de leur français, des expressions telles que « je me sens paniquée », « j'ai peur de la réaction des gens », « j'arrive pas », « mon français ne sera jamais parfait », « j'aime pas du tout ma voix » ou l'expression d'un souhait comme « j'aimerais bien parler français » font mention de l'existence de ce sentiment négatif – chez une partie de nos informatrices – à l'égard de leur français. Des déclarations similaires ont été recueillies et analysées par Biichlé, qui a affirmé l'existence d'un rapport d'influence – peut-être bidirectionnel – entre la marginalisation sociale et le sentiment d'insécurité linguistique¹⁵. Or, nous considérons que nos informatrices jouissent de réseaux sociaux assez riches et que leur insécurité ne constitue pas forcément un obstacle à la socialisation ou à l'autonomie. Le cas de la n° 6 est assez révélateur à ce niveau, car elle laisse voir une très forte insécurité linguistique sans pour autant que cela l'empêche d'avoir un travail, de faire des études (elle s'était inscrite dans un master peu avant notre entretien) et d'avoir des amitiés aussi bien françaises que maghrébines.

Une constatation qui nous a particulièrement étonnée est le fait que les pratiques et les perceptions que nos informatrices ont sur leurs pratiques ne concordent pas dans certains cas, puisque le contenu de leurs réponses ne correspond pas au degré d'insécurité qui se perçoit dans leur discours. Ainsi, par exemple, le discours de la n° 1 ne présente pas une grande quantité de marques d'insécurité, mais ses réponses à nos questions nous font penser à un degré d'insécurité et d'insatisfaction plus haut. En revanche, la n° 2 dit se sentir sûre d'elle-même en parlant le

¹⁴ La phrase dans son ensemble n'est pas correcte du point de vue grammatical, car l'informatrice aurait dû mettre les deux verbes au passé : *si j'avais eu le choix à l'époque, j'aurais choisi les études*.

¹⁵ « [M]ême s'il demeure difficile de définir si c'est l'insécurité linguistique qui génère la faiblesse du capital social ou l'inverse, les conséquences sont toujours similaires : réseau social dense et multiplexe, voire isolant, monolinguisme en langue d'origine, autonomie réduite, confrontations identitaires et représentationnelles réduites, et ségrégation ou marginalisation des personnes » (Biichlé, 2011 : 23).

français dans 90 % des situations, mais son discours est rempli de marques d'insécurité. Cette discordance peut bien évidemment être attribuée à la subjectivité inhérente à l'auto-perception de soi ; que l'on parle de la maîtrise d'une langue ou de n'importe quelle autre aptitude, des traits de la personnalité du sujet tels que la confiance en soi ou la fierté détermineront la perception de son savoir-faire. Or, la subjectivité n'est pas le seul facteur à prendre en compte, car il y a d'une part ce que l'on pense ou ce que l'on ressent et d'autre part ce que l'on décide de transmettre aux autres. Nos informatrices pourraient donc avoir un intérêt quelconque à masquer leur ressenti et à nous transmettre un certain degré de confiance et de sécurité qui n'est pas réel. Il est en effet fréquent d'adopter un discours excessivement modeste, voire négatif à l'égard de sa maîtrise d'une langue étrangère afin d'être plus facilement *excusé* pour ses erreurs (ceci pourrait être le cas de l'informatrice n° 1). Le contexte où se déroule l'entretien avec la n° 2, en revanche, semble l'inviter à adopter la stratégie contraire : se trouvant dans sa salle de cours, où certains de ses élèves de français étaient présents, elle *se doit* de se montrer à l'aise et de manifester ouvertement sa maîtrise de la langue qu'elle enseigne. Ce jeu d'intérêts pourrait donc être à l'origine des différences retrouvées entre le discours métalinguistique de nos informatrices et leur discours effectif.

Il faut noter également que le degré d'insécurité varie notablement entre nos informatrices. Outre l'influence – bien évidente – du niveau de français, qui rend les n° 3 et 8 presque imperméables à l'insécurité, il semble que leur niveau d'études pourrait être également déterminant¹⁶. Les informatrices ayant suivi des études universitaires ont démontré avoir, en général, un sentiment d'insécurité plus fort à l'égard de leur français. En effet, les n° 5 et 7, toutes les deux sans études universitaires (la n° 5 est d'ailleurs illettrée), ont fait preuve dans l'entretien d'une sécurité et d'une satisfaction concernant leurs compétences que les informatrices avec des études universitaires ne semblent pas posséder. Francard (1993) avait déjà remarqué une relation entre le niveau de scolarisation et le sentiment d'insécurité linguistique, car c'est la conscience de l'existence d'une norme linguistique qui donne lieu au sentiment d'éloignement de cette norme et ainsi à l'insécurité. Nous considérons que cette influence du niveau d'études sur le degré d'insécurité de nos informatrices pourrait s'expliquer par la pression exercée par les attentes de leur interlocuteur, qu'elles imaginent plus exigeantes en raison de leur niveau d'études ou de leur catégorie socio-professionnelle. Cette exigence pressentie déclencherait sans doute une auto-exigence plus forte chez la locutrice.

Enfin, nous avons pu constater la pertinence de distinguer entre deux types de manifestations de l'insécurité linguistique, l'une relevant du contenu et l'autre de la forme (insécurité *dite* et *agie* dans l'étude de Moreau). Nous considérons toutefois qu'il serait nécessaire d'approfondir dans l'étude des marques formelles d'insécurité dans le but de présenter une vraie typologie autour du concept d'hypercorrection. En effet, lors de l'étude du corpus, nous avons observé des phénomènes visiblement différents, mais que nous avons dû classer sous le concept d'hypercorrection par manque d'autres concepts définissant les types de formulations *corrigées* que les locuteurs peuvent produire.

En somme, notre travail laisse entrevoir la puissance du sentiment d'insécurité linguistique chez une communauté pour laquelle la langue représente sans l'ombre d'un doute un outil d'intégration incontournable. L'intensité de ce sentiment chez la plupart des femmes interviewées a été largement démontrée et semble corroborer les propos exprimés par Labov et Bourdieu concernant leur sensibilité aux formes dominantes. Elles s'efforcent à tout moment de s'adapter à la norme légitime, tombant avec une certaine fréquence dans l'hypercorrection. Or, il serait nécessaire de comparer ces données avec d'autres obtenues à partir d'un corpus similaire masculin afin de confirmer si, comme le suggèrent certains auteurs cités, les hommes font preuve d'un degré d'insécurité inférieur à celui des femmes.

Références bibliographiques

- Bénit, A., (2000) « L'insécurité linguistique des francophones périphériques : le cas de la Belgique » in Casal, M.L. *et al.* (coord.), *La lingüística francesa en España camino del siglo XXI*. Málaga, Arrecife, pp. 143-164.
- Biichlé, L., (2011) « Insécurité linguistique et réseaux sociaux denses ou isolants : le cas de femmes maghrébines dans la tourmente » in *Lidil*. N° 44, pp. 13-26. Doi : <https://doi.org/10.4000/lidil.3133>.
- Biichlé, L., (2007) *Langues et parcours d'intégration d'immigrés maghrébins en France* [En ligne]. Thèse de doctorat, Université de Grenoble. Disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00729028> [Dernier accès le 12 septembre 2020].
- Blanchard, E., (2018) *Histoire de l'immigration algérienne en France*. Paris, La Découverte.
- Boudart, I., (2013) *Dynamique de l'(in)sécurité linguistique de jeunes Mauritaniens : représentations et pratiques*. Université de Rouen.
- Bourdieu, P., (1982) *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris, Fayard.
- Bretnegnier, A., (1999) *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : La Réunion* [En ligne]. Thèse de doctorat, Université de La Réunion. Disponible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01517920> [Dernier accès le 26 novembre 2020].
- Calvet, L.J., (1998) « L'insécurité linguistique et les situations africaines » in Calvet, L.J. & M.L. Moreau (dir.), *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*. Paris, Agence de la francophonie, pp. 7-38.
- Calvet, L.J., (1993) *La sociolinguistique*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Canut C., (1995) *Dynamique et imaginaire linguistiques dans les sociétés à tradition orale*. Thèse de doctorat, Université Paris 3.

¹⁶ Voir le niveau d'études des informatrices dans le tableau présenté dans l'introduction.

- Francard, M., (1989) « Insécurité linguistique en situation de diglossie : le cas de l'Ardenne Belge » in *Revue Québécoise de linguistique théorique et appliquée*. Vol. 8, n° 2, pp. 133-163.
- Francard, M., (1993) « L'insécurité linguistique en communauté française de Belgique ». Bruxelles, Service de la langue française, Direction générale de la Culture et de la Communication, Communauté française de Belgique.
- Grosjean, F., (1982) *Life with two languages. An introduction to bilingualism*. Harvard, Harvard University Press.
- INSEE., (2012) *Immigrés et descendants d'immigrés en France* [En ligne]. Disponible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1374019?sommaire=1374025> [Dernier accès le 12 septembre 2020].
- INSEE., (2019) *Immigrés, étrangers* [En ligne]. Disponible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212#consulter> [Dernier accès le 12 septembre 2020].
- Khellil, M., (1991) *L'intégration des maghrébins en France*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Labov, W., (1976) *Sociolinguistique*. Paris, Les Éditions de Minuit.
- Labov, W., (1972) *Sociolinguistic Patterns*. Pennsylvania, University of Pennsylvania Press.
- Labov, W., (1966) *The Social Stratification of English in New York City*. Washington, DC, Center for Applied Linguistics.
- Leconte, F., (1998) *La famille et les langues : Une étude sociolinguistique de la deuxième génération de l'immigration africaine dans l'agglomération rouennaise*. Paris, L'Harmattan.
- Moreau, M.L., (1996) « Insécurité linguistique : pourrions-nous être plus ambitieux ? Réflexions au départ de données camerounaises, sénégalaises, et zairoises » in Bavoux, C. (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*. Paris, Université de la Réunion, pp. 103-115.
- Moreau, M.L., (1994) « “Nous avons la langue trop épaisse”, ou Comment être un francophone sénégalais » in Francard, M. et al. (éds), *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*. N° 19, 3-4, actes du colloque « L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques », pp. 45-56.
- Morsly, D., (1998) « Femmes algériennes et insécurité linguistique » in Singy, P. (éd.) *Les femmes et la langue. L'insécurité linguistique en question*. Lausanne, Delachaux et Niestlé, pp. 75-98.
- Owens, T. & P. Baker, (1984) « Linguistic insecurity in Winnipeg: Validation of a Canadian Index of Linguistic Insecurity » in *Language in Society*. Vol. 13, n° 3, pp. 337-350.
- Petitjean, C., (2008) « Représentations linguistiques et accents régionaux du français » in *Journal of Language Contact* [En ligne]. Vol. 1, n° 2, pp. 29-51. Disponible sur <https://brill.com/view/journals/jlc/1/2/jlc.1.issue-2.xml> [Dernier accès le 12 septembre 2020].
- Preston, D., (2013) « Linguistic Insecurity Forty Years Later » in *Journal of English Linguistics*. Vol. 41, n° 4, pp. 304-331.
- Sayahi, L., (2014) « French in the Maghreb » in *Diglossia and Language Contact. Language Variation and Change in North Africa*. Cambridge, Cambridge University Press, pp. 38-46.
- Vicente, Á., (2009) « Gender and language boundaries in the Arab World. Current issues and perspectives » in *Estudios de dialectología norteafricana y andalusí*. N° 13, pp. 7-30.

